

## CHAPITRE 75

### Nickel et ouvrages en nickel

#### Note

1. Dans ce chapitre, on entend par :

a) «barres» :

les produits laminés, filés, étirés ou forgés, non enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les «cercles aplatis» et les «rectangles modifiés», dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section «rectangulaire modifiée») dépasse le dixième de la largeur. On considère également comme tels les produits de mêmes formes et dimensions, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs ;

b) «profilés» :

les produits laminés, filés, étirés, forgés ou obtenus par formage ou pliage, enroulés ou non, d'une section transversale constante sur toute leur longueur, qui ne correspondent pas à l'une quelconque des définitions des barres, fils, tôles, bandes, feuilles, tubes ou tuyaux. On considère également comme tels les produits de mêmes formes, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs ;

c) «fils» :

les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les «cercles aplatis» et les «rectangles modifiés», dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section «rectangulaire modifiée») excède le dixième de la largeur;

d) «tôles, bandes et feuilles» :

les produits plats (autres que les produits sous forme brute du no 7502), enroulés ou non, de section transversale pleine rectangulaire même avec angles arrondis (y compris les «rectangles modifiés», dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles) à épaisseur constante, présentés :

— sous forme carrée ou rectangulaire, dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur,

— sous forme autre que carrée ou rectangulaire, de n'importe quelle dimension, pourvu qu'ils n'aient pas le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Restent notamment comprises dans le no 7506 les tôles, bandes et feuilles présentant des motifs (cannelures, stries, gaufrages, larmes, boutons, rhombes, par exemple) ainsi que celles perforées, ondulées, polies ou revêtues, pourvu que ces ouvraisons n'aient pas pour effet de conférer aux produits de l'espèce le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs ;

e) «tubes et tuyaux» :

les produits creux, enroulés ou non, dont la section transversale, qui est constante sur toute leur longueur et ne présente qu'un seul creux fermé, est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier, et dont les parois ont une épaisseur constante. On considère également comme tubes et tuyaux les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire équilatérale ou polygonale convexe régulière, qui peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur, pour autant que les sections transversales intérieure et extérieure aient la même forme, la même disposition et le même centre. Les tubes et tuyaux ayant les sections transversales citées ci-dessus peuvent être polis, revêtus, cintrés, filetés, taraudés, percés, rétreints, évasés, coniques ou munis de brides, de collerettes ou de bagues.

#### Notes de sous-positions

1. Dans ce chapitre, on entend par :

a) «nickel non allié» :

le métal contenant, au total, au moins 99 % en poids de nickel et de cobalt, pour autant que :

1) la teneur en cobalt n'excède pas 1,5 % en poids et

2) la teneur en tout autre élément n'excède pas les limites qui figurent dans le tableau ci-après :

#### Autres éléments

Eléments	Teneur limite % en poids
Fe (Fer).....	0,5

O (Oxygène)..... 0,4  
Autres éléments, chacun..... 0,3

- b) «alliages de nickel» :  
les matières métalliques où le nickel prédomine en poids sur chacun des autres éléments pour autant que :
- 1) la teneur en cobalt excède 1,5 % en poids
  - 2) la teneur en poids d'au moins un des autres éléments excède la limite qui figure dans le tableau ci-dessus, ou
  - 3) la teneur totale en poids d'éléments autres que le nickel et le cobalt excède 1 %.

2. Nonobstant les dispositions de la note 1, point c), du présent chapitre, pour l'interprétation du no 7508 10, on admet uniquement comme «fils» les produits enroulés ou non, dont la coupe transversale de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.

Position	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	TVA	Autre	
75 01		<b>Mattes de nickel, "sinters" d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel.</b>									
	7501 10	- Mattes de nickel	7501 10 00				4%	2%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
	7501 20	- Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	7501 20 00				4%	2%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
75 02		<b>Nickel sous forme brute.</b>									
	7502 10	- Nickel non allié	7502 10 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
	7502 20	- Alliages de nickel	7502 20 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
75 03	7503 00	Déchets et débris de nickel.	7503 00 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
75 04	7504 00	Poudres et paillettes de nickel.	7504 00 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
75 05		<b>Barres, profilés et fils, en nickel.</b>									
		- Barres et profilés :									

Position	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	TVA	Autre	
75 06	7505 11	-- En nickel non allié	7505 11 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
	7505 12	-- En alliages de nickel	7505 12 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
		- Fils :									
	7505 21	-- En nickel non allié	7505 21 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
	7505 22	-- En alliages de nickel	7505 22 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
		<b>Tôles, bandes et feuilles, en nickel.</b>									
75 07	7506 10	- En nickel non allié	7506 10 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
	7506 20	- En alliages de nickel	7506 20 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
		<b>Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel.</b>									
		- Tubes et tuyaux :									

Position	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	TVA	Autre	
75 08	7507 11	-- En nickel non allié	7507 11 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
	7507 12	-- En alliages de nickel	7507 12 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
	7507 20	- Accessoires de tuyauterie	7507 20 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
		<b>Autres ouvrages en nickel.</b>									
	7508 10	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	7508 10 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45
	7508 90	- Autres	7508 90 00				10%	4%	16%	PID 85/ART TS 50/QU TEAP 2% AV PEAGE 1.25% AV SETIL 4.972/KG, Min45 TEEI 1% AV	PID 85/ART TS 50/QU SETIL 4.972/KG, Min45